

COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

MAIRIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Section Questure



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

PROCES VERBAL DE LA 4^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOBO-DIOULASSO

Décembre 2007

L'an deux mille sept et le vendredi vingt huit décembre à partir de neuf heures, s'est tenue dans la salle de fêtes de l'hôtel de ville, la quatrième session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Bobo-Dioulasso, convoqué conformément aux dispositions de **l'article 233 de la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004**, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina-Faso, sous la présidence de Monsieur Salia SANOU, Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso, Président du conseil municipal, assisté de Madame OUATTARA Sita, Première Adjointe au Maire, Monsieur TRAORE Boubakar Sidiki, Président de la Commission Finances, Monsieur OUEDRAOGO R. Fulbert, Président de la Commission Affaires Générales et de Madame SANOU Eve, Présidente de la Commission Environnement et Développement Local.

L'Ordre du jour portait sur les points suivants :

- 1) Examen et adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 02 octobre 2007 ;
- 2) Examen et adoption de l'avant projet de budget primitif (gestion 2008) ;
- 3) Délibération portant adhésion de la Commune de Bobo-Dioulasso à l'appel en faveur d'un moratoire universel de la peine de mort, promu par la Communauté de Sant'Egidio à Rome ;
- 4) Divers.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le président du conseil remercia les conseillers municipaux, les directeurs et chefs de services municipaux et déconcentrés de l'Etat pour avoir bien voulu répondre à l'invitation qui leur a été faite.

Aussi, a-t-il demandé au secrétariat de procéder à la vérification du quorum, ce qui fut fait. Après appel on dénombrait :

- Conseillers présents	:	141
- Conseillers absents excusés	:	01
- Conseillers absents non excusés	:	11

Avant d'introduire le premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a fait état au conseil de la survenue d'évènement heureux et malheureux, il a cité un cas de mariage, un cas de naissance de triplet et de six décès, dont la liste est jointe en annexe.

En joies et peines, il a cité un cas de mariage, une naissance et 6 décès dont voici la liste. Voir feuille jointe.

Pour les heureux évènements, il a adressé au nom du Conseil, ses félicitations et pour les évènements les compassions du conseil en faisant observer une minute de silence, en leur mémoire.

Il a souhaité en outre que les différents évènements qui touchent la famille des conseillers, soient toujours portés à la connaissance de tous. Pour cela, l'information doit être portée à la connaissance du s'adresser secrétariat de la questure.

Ensuite, il a présenté le nouveau Secrétaire Général de la Commune en la personne de Monsieur KAFANDO Sidintoin Benjamin et a souhaité, bonne arrivée au Député BASSIERE Batio, Conseiller du Secteur 22.

C'est alors que monsieur le Maire a fait la lecture de l'ordre du jour et a demandé s'il n'y avait pas d'amendements.

Les quelques propositions d'amendements qui se sont manifestées tendaient à intervenir l'ordre des points de l'ordre du jour à cause du vendredi ou pour contrainte de calendrier, mais se sont annihilées par la proposition du Maire qui demandé de reverser par écrit les différentes observations et amendements sur le procès-verbal au Secrétariat pour une prise en compte.

Aussi, le procès-verbal du 02 octobre 2007 a été adopté sous conditions de la prise en compte des éventuels amendements.

Le point principal de l'ordre du jour, à savoir l'examen et adoption du budget 2008 est abordé.

Monsieur le Maire a alors invité les services techniques : le Directeur des Affaires Financières de la Mairie, le Contrôleur Financier, la représentante du Receveur Municipal et le Directeur Régional des Impôts ont accompagné le Président de la Commission Finances pour éclairer le Conseil en apportant les explications nécessaires dans l'examen du budget qui paraît un travail complexe.

Monsieur TRAORE Boubakar Sidiki, après quelques mots de remerciement au Président du Conseil, a invité les conseillers à parcourir le document du budget, chapitre après chapitre sur les trois principales parties : les recettes, les dépenses et les investissements.

Le désir de mieux comprendre la confection du budget, les raisons et motifs de certains recouvrements, le manque d'adéquation de certains montants par rapport à la matière inscrite dans la nomenclature du budget a occasionné des débats assez nourris.

Ainsi, dans la chapitre 70 de la page 3, article 701, le Conseiller Bassière Batio a demandé pourquoi l'on reconduisait le même montant que l'année précédente alors qu'il n'y a même pas eu de recouvrement jusqu'au 30 septembre 2007 et s'est inquiété au chapitre 71, article 716 et 718 sur les mesures d'accompagnements pour rentrer dans les droits de recouvrement ou y'a-t'il un laisser-aller ?

Au chapitre 75, les rubriques contributions des patentes, taxe de résidence et taxe sur les armes ont suscité de nombreuses questions et discussions.

C'est ainsi que le Maire de Do, Moustapha TINTO est revenu sur les méthodes ou manières employées dans le recouvrement de la taxe d'indication des parcelles sans trouver une solution adéquate.

Le Maire de Dafra a alors souhaité qu'il y ait une attestation d'indication des parcelles avant la construction de quoi que ce soit pour garantir la sécurité des indications.

S'agissant des boutiques de rue, la taxe sur la dégradation du domaine public ou enlèvement des agrégats, taxe sur les spectacles, taxe sur les kiosques à boissons, le Maire a interpellé la commission finances dans le sens de proposer des solutions urgentes.

Le Maire de Dafra a voulu savoir comment se fait le recouvrement de la taxe de jouissance des lotissements "Banque Mondiale et SONATUR"

Monsieur le Maire, le Directeur des Affaires Financières, le Contrôleur Financières, le Directeur Régional des Impôts de l'ouest et la représentante du Trésorier SOW Nina ont à tout moment apporté les éclaircissements nécessaires aux différentes questions et inquiétudes.

Quant à la partie dépenses du budget, le conseil a assisté à de nombreuses modifications et remerciements de chiffres compte tenu des ajustements nécessaires pour des raisons de priorité de certaines actions à réaliser.

Quelques problèmes soulevés ont concerné la gérance des cimetières, l'usage abusive de l'eau et l'électricité dans certains services, l'immobilise ou l'inactivité des engins de la Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) dus à leur vétuste.

Monsieur SANDWIDI Bruno dans ses explications et parlant de la participation de la Directeur Régionale des Impôts, au fonctionnement de la Commune et au recouvrement des différentes taxes, a fait un plaidoyer tendant à solliciter une aide en matériel de travail pour rendre son service plus efficace : imprimés, papiers, fournitures, logistique.

La partie investissement étant le point d'attraction, le point choc du Conseil, qui souhaite un mandat positif, a été débattu avec des minuties et a connu des arrangements en majoration aux articles 212, 215, et 233 page 19.

Ainsi après la traduction en langue djula des grands points de travaux sur l'examen du budget par Monsieur SANOU Ghislain, le budget a été arrêté et adopté en équilibre par acclamation en

recettes et en dépenses à la somme de : **quatre milliard huit cent quatre vingt six millions huit cent quatre vingt onze mille neuf cent soixante sept (4 886 891 967) francs.**

Après quelques remerciements à l'adresse des services techniques, Monsieur le Maire a invité les Provisseurs des Lycées Municipaux à exposer leurs budgets annexes.

Aussi, Monsieur OUEDRAOGO Yamba Pascal, Provisseur du Lycée Municipal de Bobo-Dioulasso a pris la parole, s'est présenté à l'assemblée et a présenté son collègue du Lycée Municipal Sanny SANON de Bobo-Dioulasso, Monsieur TAMINI Ernest.

Puis dans une intervention assez vivante, Monsieur OUEDRAOGO Yamba Pascal a présenté le projet de budget de son établissement avec toutes ses caractéristiques. Aussi, a-t-il annoncé que leur budget vise trois objectifs qui sont : l'amélioration du travail, l'atteinte aux meilleurs résultats aux examens de fin d'année et l'augmentation des taux de passage en classes intermédiaires. Il a ajouté que son budget comprend deux sections, huit chapitres et trente deux articles.

C'est alors qu'il a donné les effectifs, le nombre de classes, le nombre du personnel et les différentes difficultés de son établissement avec les diverses cotisations selon les classes et les élèves (anciens, nouveaux, mode de recrutement). Il a terminé par les résultats aux examens de la dernière session (**baccalauréat : 62 % - BEPC : 48 %**). **Rappel : 2 255 élèves – 82 agents – vacataires – cantine**). **Son budget est arrêté à : Vingt millions deux cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt onze (20 254 791) francs cfa.**

Après quelques questions d'éclaircissements par les conseillers Ousmane Bèga SAWADOGO du secteur 11 et KONATE Salia du secteur 14 auxquelles les réponses satisfaisantes ont été données, Monsieur TAMINI Ernest, Provisseur du Lycée Sanny SANON a pris la parole à son tour. Il a d'abord présenté son établissement en disant qu'il est ouvert en 2001. Il compte 17 classes dont 16 fonctionnelles. Le bâtiment principal n'est totalement achevé.

Les recettes de l'école ne couvrent pas encore ses besoins. Les lignes budgétaires sont classées en deux chapitres : recette ordinaire et recette extraordinaire. En dépenses, on peut lire les chapitres suivants : activités pédagogiques, matériel et fourniture, entretien et réparation, charge du personnel, autres charges générales et transport de fonds sans oublier la section investissement – équipement. Son budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : **vingt quatre millions neuf cent quatre vingt seize mille sept cent quarante quatre (24 996 744) francs cfa.**

Après l'intervention successive des deux proviseurs, Monsieur le Maire a donnée une ample explication sur la proposition de délibération portant adhésion de la Commune de Bobo-Dioulasso à l'appel en faveur d'un moratoire universel de la peine de mort promu par la Communauté de Sant' Egidio à Rome.

Pour : **140**
Contre : **00**
Abstentions : **02**

DIVERS

1. Monsieur le Maire annonce la mise en place d'une commission de toponymie. Il souhaite connaître quelques spécialistes de Bobo comme personnes ressources.
2. Il informe le Conseil d'un don de deux (2) motos par MEGAMONDE.
3. Il annonce le calendrier de la mise en place des CVD des villages et de la police de proximité. Il remet le calendrier écrit.
4. Le conseiller SANOU Mathieu de Baré fait le compte rendu de son voyage en Europe avec les relations d'amitié qui se peaufinent à l'horizon. Il souhaite l'intervention de la Commune pour permettre d'asseoir un jumelage avec la Commune de Castellarano en Italie.
5. Le Maire invite les conseillers à être actifs dans leur secteur. Mettre la population au courant des activités du Conseil et de la vie de la Commune.
6. BARRY Hassane Adama attire l'attention des conseillers sur leur retard aux séances de travail.
 - Il demande de trouver une solution aux stationnements anarchiques causant de nombreux accidents comme sur la route de Dandé : Place dite gare de Dandé.
 - Il attire l'attention de nos autorités, nos Maires sur la non considération des Conseillers par leurs protocoles lors de certaines cérémonies
 - Il fait remarquer l'inaccessibilité de nos Maires par les conseillers. Il demande d'un jour de la semaine où les conseillers pourraient être reçus prioritairement (Mardi chez le Maire de la Commune)
7. Le Conseiller SANOGO Issouf de Darsalamy propose qu'il soit accordé aux conseillers des 35 villages, ne serait-ce que par groupe de cinq villages ou plus, un jour où ils pourront se rencontrer comme le font les conseillers d'arrondissement en conseil par trimestre.
8. le conseiller SANOU Brahima souhaite que le jardin zoologique soit au moins nettoyé et entretenu car il est désagréable à voir maintenant.

9. le Conseiller SANOU Jonas de Doufiguisso demande qu'on rattache les conseillers des villages aux arrondissements selon les directions à l'instar des autres collègues des secteurs.
10. La Présidente de la Commission Environnement SANOU Eve relate sa mésaventure lors d'une cérémonie bien qu'elle ait présenté son badge de conseillère. Elle demande le respect pour les conseillers.
11. Le Conseiller SANOU Sylvain s'inquiète de la propreté ou plutôt l'insalubrité de la ville. Il se demande comment sont organisées les balayuses et qu'elle est la part de responsabilité des services techniques municipaux.

A toutes ces inquiétudes et suggestions, le Maire a donné son point de vue et a donné satisfaction à tous. Il a profité donner des conseils sur le comportement d'un responsable comme les conseillers. Il a rappelé les formalités de la formation des CND et de la Police de proximité avant d'insister sur l'organisation de la soirée du 31 décembre 2007 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses largement débattues, Monsieur le Maire a remercié tous les services techniques qui n'ont pas ménagé leur temps pour nous soutenir, tous les conseillers pour leur participation active et désintéressée, toute l'assistance pour l'intérêt qu'elle porte aux travaux du conseil et a levé la séance à 16 heures.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Nabila Félix NACANABO

Le Président de séance

Salia SANOU
Officier de l'Ordre National